

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 176 279 360 €.
Siège social : 147, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
342 977 311 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION sont convoqués en assemblée générale annuelle le lundi 15 juin 2009 à 11 heures, dans les locaux de CILOGER, 147, boulevard Haussmann, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Lecture :

- du rapport de la société de gestion ;
- du rapport du conseil de surveillance ;
- des rapports du commissaire aux comptes.

II. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

III. Quitus à donner à la société de gestion.

IV. Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution.

V. Affectation du résultat.

VI. Autorisation donnée à la société de gestion :

- de céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de la SCPI ;
- de percevoir une rémunération.

VII. Détermination de la limite dans laquelle la société de gestion est autorisée à contracter des emprunts et à percevoir une rémunération.

VIII. Election de sept membres du conseil de surveillance.

IX. Questions diverses.

Les associés de la SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport de la société de gestion, le rapport du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2008 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion sociale et donne quitus de sa gestion à la société de gestion CILOGER.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2008 à :

- valeur comptable : 238 517 000 € soit 622,41 € par part ;
- valeur de réalisation : 298 877 565 € soit 779,92 € par part ;
- valeur de reconstitution : 344 009 652 € soit 897,69 € par part.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 16 431 394,91 € qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 2 538 579,65 €, forme un revenu distribuable de 18 969 974,56 €, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la distribution d'un dividende, une somme de 14 527 142,99 € ;
- au report à nouveau, une somme de 4 442 831,57 €.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale autorise la société de gestion à céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement d'Atout Pierre Diversification, et ce, dans les conditions fixées par l'article R. 214-116 du Code monétaire et financier. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Lors du réemploi des fonds provenant des cessions des immeubles visés ci-dessus, la société de gestion percevra une rémunération hors taxes de 2,5% des investissements hors taxes, droits et frais inclus. Cette rémunération sera perçue au fur et à mesure des décaissements.

Sixième résolution. — L'assemblée générale fixe à douze M€ (12 000 000 €) le montant maximum dans la limite duquel la société de gestion peut, au nom de la société, contracter des emprunts aux fins d'investissement. Cette faculté est consentie à la société de gestion jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

La société de gestion percevra une rémunération hors taxes de 2% qui s'appliquera à la part des investissements financés par l'emprunt. En cas de remboursement anticipé total ou partiel d'un emprunt, la société de gestion restituera à la société une quote-part de la rémunération ci-dessus, égale à 2% du capital remboursé.

Septième résolution. — Le mandat de 7 membres du conseil de surveillance venant à expiration, l'assemblée générale décide que seront élus au conseil de surveillance les 7 associés candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les fonctions des membres du conseil de surveillance ainsi désignés prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et, de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

L'ordre du jour de l'assemblée générale comportant l'élection de deux membres du conseil de surveillance, les informations ci-dessous sont publiées, conformément à l'article R. 214-131 du Code monétaire et financier :

- Monsieur Philippe Abel : Président du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 7 parts, demeurant à Corenc (38), né en 1943, retraité cadre bancaire ;
- AVIP SCPI SELECTION : membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 20 230 parts, domiciliée à la Défense (92), Société Civile Immobilière ;
- CNP ASSURANCES : Membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 9 153 parts, domiciliée à Paris (75015) ;
- Monsieur André Gambrelle : Membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 16 parts, demeurant à Paris (75011), né en 1931, retraité, Ingénieur Polytechnique et Ponts et Chaussées ;
- Monsieur Jean-Paul Muller : Membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 100 parts, demeurant à Saint-Saulve (59), né en 1941, retraité ;
- Monsieur Michel Rougerie : Membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 46 parts, demeurant à Cholet (49), né en 1927, médecin ophtalmologiste en retraite ;
- Monsieur Laurent Serafini : Membre du Conseil de Surveillance sortant, propriétaire de 287 parts, demeurant à Saint-Witz (95), né en 1971, Conseiller spécialisé en patrimoine à La Banque Postale
- AAAZ : propriétaire de 20 parts, domiciliée à Versailles (78), Société Civile Immobilière familiale ;
- APPSCPI - Association de Porteurs de Parts de SCPI : propriétaire de 6 parts, domiciliée à Arnouville-lès-Gonesses (95), Association loi 1901 ;
- Monsieur Olivier Blicq : propriétaire de 203 parts, demeurant à Lille (59), né en 1957, Inspection du travail ;
- Madame Marie-Claire Bonmati : propriétaire de 10 parts, demeurant à Valencia (Espagne), né en 1945, retraitée de l'enseignement ;
- Monsieur Jean-Luc Bronsart : propriétaire de 30 parts, demeurant à Saint-Quentin (02), né en 1955, cadre retraité de la fonction publique hospitalière ;
- Monsieur Jean-Marie Cluchier : propriétaire de 252 parts, demeurant à Saint Georges de Didonne (17), né en 1954, Conseil de direction ;
- HSBC ASSURANCE VIE : propriétaire de 7 700 parts, domiciliée à Paris (75008) ;
- Monsieur Jean Kahil : propriétaire de 45 parts, demeurant à Paris (75018), né en 1947, Ingénieur commercial en retraite ;
- Monsieur Patrick Kontz : propriétaire de 25 parts, demeurant à Biscarosse (40), né en 1955, retraité de la gendarmerie ;
- Monsieur Johny Miroux : propriétaire de 4 parts, demeurant à Mulhouse (68), né en 1949, Pilote de Projet branche Production et Ingénierie EDF.

0903606